



Bureau AQME
Rapport annuel 2019

Impressum

Mandant Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement CCE
Haus der Kantone
Speichergasse 6
3001 Berne

Interlocuteur Beat Müller OFEV, Section industrie et combustion
Andrea von Känel Lufthygieneamt beider Basel
Christoph Baltzer Amt für Umwelt und Energie, Kanton Bern
Urs Eggenberger Amt für Abfall, Wasser, Energie und Luft,
Kanton Zürich
Jürgen Beckbüssinger Acontec AG / Luftunion

Mandataire Intep
Integrale Planung GmbH
Pfungstweidstrasse 16
8005 Zürich
T +41 43 488 38 90
F +41 43 488 38 99
www.intep.com

Auteurs Maria Sautter Directrice bureau AQME
Susanne Frasnelli Suppléante de la directrice bureau AQME

Table des matières

1	Introduction	4
2	Activités du bureau	4
2.1	Mise en place du bureau	4
2.2	Audit avec les services de mesure	6
2.3	Planification des essais circulaires	6
2.4	Planification des formations continues	7
2.5	Activités administratives	7
3	Décisions du conseil de surveillance	8
4	Comptes annuels 2019	9
5	Perspectives et budget 2020	11

1 Introduction

La conférence des chefs des services de la protection de l'environnement (CCE) a identifié la nécessité d'agir pour améliorer l'assurance qualité des mesures des émissions officielles et a décidé de créer un bureau central à cet effet.

La tâche principale du bureau AQ des mesures des émissions (ci-après dénommé AQME) est d'effectuer des contrôles périodiques des services de mesure (audits). Selon les idées du CEE, le bureau devrait également effectuer d'autres tâches d'assurance qualité, à savoir la mise en œuvre d'essais circulaires périodiques ainsi que les formations et les formations continues sur le sujet des mesures des émissions.

Le bureau AQME a entamé ses activités le 01.01.2019. Après une première phase de mise en place, le bureau a commencé à fonctionner en juillet 2019. Dans ce rapport annuel, les activités du bureau sont décrites à la fois pendant la mise en place et pendant l'exploitation. Le rapport inclut aussi les décisions importantes du conseil de surveillance, les comptes annuels 2019 et un regard sur 2020, budget inclus.

2 Activités du bureau

2.1 Mise en place du bureau

Conseil de surveillance AQME

Le conseil de surveillance du bureau AQME a été formé par les membres du comité de pilotage qui ont suivi le projet principal AQ mesures des émissions. Les membres figurant ci-dessous constituent le conseil de surveillance :

- Beat Müller OFEV, Section industrie et combustion
- Andrea von Känel Lufthygieneamt beider Basel, KVU / Cercl'Air
- Christoph Baltzer Amt für Umwelt und Energie, Kanton Bern
- Urs Eggenberger Amt für Abfall, Wasser, Energie und Luft, Kanton Zürich
- Jürgen Beckbissinger Acontec AG / Luftunion

Manuel de processus et modèles

Un manuel de processus a été élaboré pour représenter tous les processus internes et externes du bureau AQME. En décrivant les processus et en définissant les personnes et les délais concernés, un fonctionnement harmonieux et ordonné peut être assuré.

Des modèles ont été établis pour différents processus de travail. Ils permettent un accomplissement rapide du travail. La plupart des modèles ont été repris du rapport du projet principal "Bureau central pour l'assurance qualité des mesures des émissions" et légèrement adaptés (par ex. le programme d'audit et le rapport d'audit). Tous les modèles ont été traduits en français et italien. Les modèles pour les services de mesure (par ex. le manuel d'AQ) ont été mis à disposition sur le site web et sont disponibles pour les services de mesure.

Construction du site web

Dans la première moitié de l'année 2019 le site web du bureau a été préparé. Le site web est intégré dans la page d'accueil de la CEE et depuis le 1er juillet 2019 et accessible avec le lien www.qsem.ch. Le site web a été traduit en italien et français en août 2019 et est maintenant disponible dans les 3 langues.

Le site web comporte les contenus et documents suivants :

- Organisation: personnel du bureau et membres du conseil de surveillance
- Agrément des services de mesure : informations sur le système et la procédure d'agrément, ainsi que sur la procédure d'enregistrement
- Services de mesure admis: lien pour la liste de Luftunion.
- Documents: modèles pour les services de mesure, documents du projet principal, présentations de la séance d'information
- Autres offres: informations sur les formations continues et les essais circulaires
- FAQ et liens: liens supplémentaires sur le thème des mesures des émissions et FAQ

Un groupe de travail extranet a été mis en place pour les experts (AQ mesures des émissions). Des documents internes pour les experts sont mis à disposition sur le site web extranet (par ex. checklist des exigences en Excel). En outre les experts ont la possibilité de télécharger leurs propres documents pour échanger avec d'autres experts.

Convocation d'experts externes

Le conseil de surveillance a nommé des experts externes pour apporter un soutien technique aux audits. Leurs activités futures leur ont été présentées lors de rencontres d'information les 27 juin et 31 juillet 2019. Leurs responsabilités ont été définies dans un contrat. Il existe des contrats distincts pour les experts privés et les experts officiels.

Les experts suivants ont été désignés par le conseil de surveillance et ont conclu un contrat avec le bureau :

- Jonathan Brunner, Office de l'hygiène de l'air des deux Bâle
- Franz Oppliger, Protection contre les émissions du canton de Berne
- Christian Steffen, Office de l'environnement du canton de Thurgovie
- Michael Andree, Airmes AG
- Martin Suter, EMIcon AG
- Kurt Wälti, UCW Umwelt Controlling + Consulting

Christian Poncini de UACER du canton du Tessin a aussi pris part à la séance d'information. Le contrat avec Christian Poncini n'a pas encore été conclu car le poste de chef de service doit d'abord être pourvu.

Information des services de mesure et des cantons

Pour plus d'informations sur le nouveau système AQ, tous les services de mesure privés et officiels ainsi que tous les responsables du contrôle de la pollution atmosphérique ont été invités à une séance d'information. Le bureau AQME en collaboration avec le conseil de surveillance a élaboré le programme et organisé l'événement. La séance d'information a eu lieu le 8 mai 2019 à Olten. Plus de 90 représentants des services de mesure et des autorités y ont pris part.

Après l'événement d'information, une lettre d'information sur la procédure et la date limite d'enregistrement pour le premier audit a été envoyée à toutes les sociétés de mesure qualifiées de la Luftunion. Les services cantonaux spécialisés ont été contactés par e-mail et invités à annoncer les services de mesure qui ont effectué des mesures des émissions dans le canton respectif, mais qui n'étaient pas enregistrés auprès de la Luftunion. Ces services de mesure nouvellement annoncés, toutes les sociétés de mesure spécialisées et les autres services de mesure de la Luftunion ont reçu la lettre d'information au début du troisième trimestre de 2019.

2.2 Audit avec les services de mesure

Au total, 21 services de mesure privés et 11 officiels se sont inscrits pour un premier audit. Pour chaque service de mesure il a été généré un numéro ID (par ex. P01 pour les privés / B01 pour les officiels) et un dossier digital a été créé. La correspondance avec le service de mesure et tous les documents seront classés dans le dossier.

Sur la base des souhaits des services de mesure, le bureau a établi un calendrier 2019-2022 pour les premiers audits. Les experts et les auditrices ont été assignés aux audits. En raison de la disponibilité des auditrices et des experts, tous les audits n'ont pas pu être programmés dans le trimestre souhaité. Les deux auditrices accompagneront les deux premiers audits. Cette procédure vise à réaliser une démarche aussi uniforme que possible. Après consultation du conseil de surveillance et des experts externes, la planification a été revue et optimisée. La période d'audit prévue a ensuite été communiquée aux services de mesure.

Contrairement aux attentes selon lesquelles les premiers audits pourraient déjà être réalisés au quatrième trimestre 2019, les audits ne débiteront qu'au premier trimestre 2020. Aucun service de mesure n'a accepté de réaliser le premier audit en 2019. La raison était liée l'effort de préparation de l'audit. Deux services de mesure ont déjà fait l'objet d'un audit d'essai en 2018 dans le cadre du projet principal. Ces audits ont été reconnus par le bureau. Tous les premiers audits seront effectués d'ici mi-2022. Il y aura entre deux et cinq audits par trimestre.

2.3 Planification des essais circulaires

Des essais circulaires devraient être organisés une fois par an. Plusieurs services de mesure prennent part à un essai circulaire et examinent des échantillons identiques en utilisant des méthodes identiques ou différentes. Les essais circulaires sont une méthode centrale d'assurance qualité externe pour les méthodes de mesure. La participation à l'essai circulaire est obligatoire pour tous les services de mesure, qui effectuent des mesures dans la catégorie testée.

Le programme provisoire des essais circulaires 2020 jusqu'à 2023 a été décidé avec le président de la Luftunion Jürgen Beckbissinger:

- 2020 installations de combustion (catégorie de mesure 2)
- 2021 détermination gravimétrique des poussières (catégorie de mesure 3)
- 2022 substances inorganiques individuelles (catégorie de mesure 4)
- 2023 FID, substances individuelles (catégorie de mesure 5, 6)

L'essai circulaire pour la détermination gravimétrique des poussières ne peut être effectué que si les exigences techniques sont remplies, c'est-à-dire au plus tôt en 2021. Il a également été décidé que les essais circulaires devraient être organisés et effectués conjointement par le bureau et la Luftunion. Le bureau prendra en charge les tâches administratives et évaluera les résultats, un membre de la Luftunion dirigera les essais circulaires et prendra en charge les tâches techniques.

2.4 Planification des formations continues

Les formations et les formations continues sont un élément central de l'assurance de qualité des mesures des émissions. Les formations continues assurent le savoir-faire à long terme et encouragent l'échange entre les services de mesure. Un cours de base de trois jours en technique de mesure avec introduction théorique et pratique doit avoir lieu tous les deux ans. Entre les deux, le bureau organisera une formation complémentaire sur des sujets sélectionnés.

Dans le cadre du projet principal le programme des formations continues ci-dessous a été établi :

- 2020 formation continue - introduction au système AQ
- 2021 cours de base technique de mesure - introduction théorique et pratique
- 2022 formation continue - échange d'expérience générale
- 2023 cours de base technique de mesure - introduction théorique et pratique
- 2024 formation continue - informations sur les modifications pertinentes de la OPair

Le contenu et le processus ont été conçus pour la première formation continue "introduction au système AQ". Après une introduction générale à la définition et à l'utilisation d'un système AQ, les exigences administratives et techniques doivent être expliquées avec des exemples spécifiques. Les services de mesure auront en outre la possibilité d'échanger les premières expériences des audits.

2.5 Activités administratives

Coopération avec le conseil de surveillance

Toutes les décisions du conseil de surveillance sont prises lors de réunions trimestrielles. La direction du bureau a organisé les réunions trimestrielles et a assisté à chaque réunion. Les décisions sont consignées dans le procès-verbal et communiquées en externe si nécessaire. Tous les procès-verbaux des réunions ont été archivés numériquement par le bureau. Les décisions les plus importantes prises en 2019 sont énumérées au chapitre 3.

Maintenance du site web

Le site web a été vérifié mensuellement et actualisé si besoin. Plus particulièrement, les actualités, les FAQ et les documents sont mis à jour régulièrement. Les changements sont généralement effectués d'abord en allemand, ensuite traduits en interne et mis en ligne sur les sites français et italien.

Traitement des paiements et comptabilité

Les contributions du canton pour 2019 ont été versées sur un compte ouvert par la CEE pour le bureau AQME (compte CEE). Afin de payer les fournisseurs en temps utile (par exemple des experts externes), le bureau a traité tous les paiements à partir de son propre compte courant (compte GS). Le compte GS appartient à Intep, mais est utilisé exclusivement pour les paiements effectués par le bureau. Chaque trimestre, le bureau a envoyé une facture collective à la CEE contenant à la fois les frais de tiers et temps de travail des employés. Les factures collectives ont été débloquées par l'organe de contrôle et débitées du compte CEE.

Tous les dépôts et retraits des deux comptes (compte CEE et GS) ont été enregistrés dans un service comptable indépendant du bureau AQME. Les produits et les charges ont été répartis en quatre centres de coûts (audits, essais circulaires, formations continues, administration) et

comptabilisés en conséquence. Un compte de résultat et un bilan ont été établis à la fin de l'année civile : ceux-ci sont visibles au chapitre 4.

3 Décisions du conseil de surveillance

1ère réunion trimestrielle 2019, 21 mars 2019

- Le programme de la séance d'information du 8 mai 2019 est fixé.
- Le site web du bureau doit être intégré au site web de la CEE et accessible via un lien direct (www.qsem.ch).
- Le bureau demande un acompte unique de 20 000 CHF afin de pouvoir payer les services et les dépenses de tiers en temps utile. La demande est acceptée. L'avance doit être réglée annuellement.

2ème réunion trimestrielle 2019, 19 juin 2019

- Les personnes suivantes sont désignées comme experts : Kurt Wälti, Michael Andree, Martin Suter, Franz Oppliger, Jonathan Brunner, Christian Poncini et Christian Steffen. Le bureau devrait conclure un contrat avec tous les experts.
- La liste de la Luftunion doit être envoyée à tous les départements cantonaux avec la demande d'ajouter les services de mesure qui mesurent mais ne figurent pas encore sur la liste. Les cantons devraient également transmettre les inscriptions de nouvelles sociétés au bureau. Une lettre d'information sera envoyée à toutes les sociétés enregistrées.
- L'agrément provisoire d'une nouvelle société est discuté au cas par cas avec le conseil de surveillance. Les conditions générales d'agrément des nouvelles sociétés seront déterminées ultérieurement.
- Tous les services de mesure accrédités selon ISO 17025 doivent effectuer l'audit, mais à un prix inférieur selon le rapport Infras.

3ème réunion trimestrielle 2019, 03 octobre 2019

- Les services de mesure agréés par les cantons peuvent continuer à mesurer dans le canton jusqu'à mi-2022, qu'ils se soient inscrits ou non à l'audit.
- Les services de mesure privés qui réussissent un audit ne seront publiés sur aucune liste avant mi-2022. La liste de la Luftunion se complète jusqu'à mi-2022. Les non-membres de la Luftunion peuvent être ajoutés à la liste de la Luftunion en s'inscrivant comme membre de la Luftunion. Les services de mesure officiels sont répertoriés sur une liste séparée. La liste ne sera publiée qu'en 2022.
- Les frais d'audit devraient être publiés sur le site web. À l'avenir, la facture des frais d'audit sera émise après l'audit ou avec le rapport d'audit.

4ème réunion trimestrielle 2019, 08 janvier 2020

- La planification des audits devrait être présentée deux fois par an lors des réunions Cercl'Air. La planification des audits n'est pas publiée sur le site web et n'est pas transmise aux services de mesure privés.
- Le processus d'agrément doit être aussi simple que possible. Il est demandé à tous les cantons dans une circulaire s'ils acceptent que le bureau AQME délivre l'agrément pour les services de mesure. Tous les cantons doivent confirmer cette question par écrit.
- Si les exigences ne sont pas remplies (après un post-audit), le bureau notifiera le refus par écrit. Chaque cas doit être discuté individuellement avec le conseil de surveillance.
- La participation à un essai circulaire est obligatoire pour tous les services de mesure qui mesurent. Les annulations sont discutées au sein du conseil et acceptées uniquement pour des raisons importantes (par exemple maladie). Si nécessaire, un audit intermédiaire est dû en cas de non-participation.

- Si l'essai circulaire échoue, une déclaration du service de mesure est requise, qui est transmise à l'investigateur pour vérification croisée. Selon le moment de l'essai circulaire, la revue a lieu soit dans le cadre de l'audit initial, soit au moyen d'un audit intermédiaire. Tous les frais supplémentaires doivent être supportés par le service de mesure.
- La participation à toutes les formations continues n'est pas obligatoire. Cependant, au moins une formation continue doit être suivie par période de 3 ans.

4 Comptes annuels 2019

Toutes les dépenses et les revenus du bureau AQME sont répertoriés dans le compte de résultat. Les dépenses ont été réparties entre les quatre centres de coûts et distinctement en honoraires de bureau, prestations de tiers et frais. Globalement, le bureau a dépensé 127'024 CHF, soit 41'203 CHF de moins que prévu. La différence s'explique principalement par le report des audits: pour le budget 2019, il a été supposé que les premiers audits pourraient déjà être réalisés au second semestre 2019 (voir section 2.2).

Le revenu est également indiqué par centre de coûts. La contribution de l'OFEV d'un montant de 75'906,95 CHF a été entièrement utilisée pour la mise en place du bureau. Les revenus directs des bureaux ont été nettement inférieurs aux prévisions en raison du report des audits. Les cantons en 2019 ont versé dans l'ensemble un montant de 115'000 CHF à la CEE. Le montant des contributions du canton a été décidé lors de l'Assemblée générale de la CEE du 16 novembre 2018 sur la base des estimations du projet principal. L'effort en 2019 étant inférieur à ce qui avait été prévu, l'excédent a été comptabilisé à titre d'avance pour 2020 et déduit en conséquence des revenus (figurant au bilan sous "comptes de régularisation passifs"). Après les 4 premières années de fonctionnement du bureau AQME, tout excédent existant sera remboursé aux cantons. En outre, les contributions du canton doivent être recalculées en 2022 sur la base des dépenses effectives du bureau.

Compte de résultats

Dépenses	Budget 2019 CHF	Facture 2019 CHF
Dépenses pour la mise en place du bureau	76'000,00	75'906,95
Honoraires bureau	76'000,00	75'906,95
Prestations de tiers	0,00	0,00
Dépenses pour les audits	43'739,12	17'891,65
Honoraires bureau	24'922	16'289,60
Prestations de tiers	18'817	1'602,05
Dépenses pour les essais circulaires	2'154,00	3'055,95
Honoraires bureau	2'154,00	2455,55
Prestations de tiers	0,00	600,40
Dépenses pour les formations continues	2'154,00	473,90
Honoraires bureau	2'154,00	473,90
Prestations de tiers	0,00	0,00
Dépenses d'administration	44'180,28	29'695,66
Honoraires bureau	36'820	24'981,00
Prestations de tiers	6'070	4'450,35
Frais	1'290	264,31
Dépenses totales	168'227,40	127'024,11
Revenus	Budget 2019 CHF	Facture 2019 CHF
Contributions de l'OFEV à l'initialisation du bureau	76'000,00	75'906,95
Contributions cantonales	115'000,00	48'209,26
Part pour les audits	44'160,00	14'983,75
Part pour les essais circulaires	3'565,00	3'055,95
Part pour les formations continues	3'565,00	473,90
Part pour l'administration	63'710,00	29'695,66
Recettes bureau	17'200,00	2'907,90
Recettes des audits	17'200,00	2'907,90
Recettes des essais circulaires	0,00	0
Recettes des formations continues	0,00	0
Total des revenus	208'200,00	127'024,11
Bénéfice / perte	39'972,60	0,00

Solde au 31 décembre 2019

Actif	
Compte postal 15-190042-6 (compte CEE)	82'802,39
Compte courant 87-259772-9 (compte GS)	13'332,20
Compte de régularisation actifs	2'907,90
Facture ouverte des frais d'audit	2'907,90
Total actifs	99'042,49
Passif	
Compte de régularisation passifs	99'042,49
Acompte pour 2020 (contributions cantonales)	66'791,74
Honoraires bureau 4e trimestre 2019	32'250,75
Capital	0,00
Bénéfice / perte	0,00
Total passifs	99'042,49

5 Perspectives et budget 2020

14 audits au total sont programmés pour 2020: 11 avec services de mesure privés et 3 avec des services officiels. Les services de mesure seront contactés environ 2 mois avant le trimestre prévu et invités à annoncer d'éventuelles dates d'audit. Les dates d'audit pour le premier trimestre ont déjà été fixées.

Les formations continues "introduction au système AQ" sont prévues pour le premier semestre 2020 (probablement début juin). Après avoir précisé les conférenciers et la date, une invitation comprenant le programme sera envoyée à tous les services de mesure. Le bureau organisera ensuite les locaux et préparera le contenu de la formation avec les conférenciers externes.

Le premier essai circulaire aura lieu probablement en septembre 2020 pendant 3 - 4 jours après d'une installation de combustion mobile (catégorie de mesure 2). La Luftunion déterminera l'investigateur principal et fixera définitivement la date de l'essai circulaire. Le bureau informera ensuite les services de mesure par écrit et affichera l'offre avec tous les détails sur le site web.

Pour le calcul du budget 2020, les dépenses et revenus estimés par le projet principal ont été ajustés en fonction du nombre effectif d'audits prévus et des taux horaires proposés. Avec un revenu budgété de 360'553 CHF, qui comprend l'avance de 2019, un excédent de 60'252 CHF est estimé pour 2020.

Budget 2020

Dépenses	Budget 2020 CHF
Dépenses pour les audits	141'300
Honoraires bureau	77'600
Prestations de tiers	63'700
Dépenses pour les essais circulaires	50'000
Honoraires bureau	19'500
Prestations de tiers	20'000
Frais	10'500
Dépenses pour les formations continues	12'500
Honoraires bureau	5'800
Prestations de tiers	4'700
Frais	2'000
Dépenses d'administration	96'500
Honoraires bureau	91'500
Prestations de tiers	4'200
Frais	350
Dépenses totale	300'300

Revenus	Budget 2020 CHF
Contributions cantonales 2020	215'000
Prépaiement 2019	66'792
Part pour les audits	100'483
Part pour les essais circulaires	50'569
Part pour les formations continues	9'911
Part pour l'administration	120'829
Recettes bureau	78'760
Recettes des audits	60'800
Recettes des essais circulaires	13'460
Recettes des formations continues	4'500
Total des revenus	360'552

Excédent / déficit	60'252
---------------------------	---------------